CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

MOTION D'ORDRE

DE

MOREAU (de l'Yonne),

Séance du 21 prairial an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Il vivra long-temps dans notre pensée, le souvenir de l'auguste et touchante cérémonie dont, *avec toute la nation française*, nous nous occupions hier.

Il vivra plus long - temps encore, le souvenir de l'exécrable assassinat qui en étoit l'objet. Oui ! ! ! car dans l'histoire de tous les peuples on lira : *En 1799* (ère ancien), *et l'an 7 de la République française, ses trois plénipotentiaires furent assassinés par des soldats vendus à la maison d'Autriche*, *ET DE SON ORDRE.*

Elle payera cher, cette honteuse famille qui, depuis si long - temps, s'alimente du sang des peuples, des malheurs de l'Europe, et dans ce moment échange son honneur contre les guinées de l'Angleterre ; elle payera cher l'amertume dont elle nous abreuve.

Ce cri de *vengeance* qui, d'un pôle à l'autre, s'est fait entendre, va réveiller tous les peuples ; il déroulera les crimes des tyrans, l'usage qu'ils ont fait du pouvoir qui leur avoit été imprudemment remis ; et la vérité, en montrant à l'univers les cadavres sanglans de nos compatriotes, dissipera les nuages que la nuit des temps a jetés sur les puissances qui ont abusé de la confiance des nations.

Royalistes, qui déchirez le sein de votre patrie, c'est ici une guerre à mort ! ! !

Oui, mes collègues, vous le jurez, nous le jurons ensemble, cette classe avilie par tout ce qui aime la liberté, cette classe avilie même chez l'étranger, qui combat avec énergie l'ennemi qui lui est opposé, mais méprise le méchant qu'il salarie, le méchant qui sacrifie l'honneur de son pays natal, et ses lois, à sa passion ou à l'amour d'un or corrupteur.

Je le répète, nous le jurons, ils seront écrasés par le tonnerre de nos armées républicaines, et par les hommes libres dont, du haut de cette tribune, le seul soufle les réduira en poudre.

Je m'écarte de mon sujet, mes collègues ;

Mon excuse est dans nos sacrifices, notre dé-dévouement, et nos malheurs *peut-être*.

Je voulois parler de la fête d'hier.

Oh! non je ne vous retracerai pas les tableaux de la scène qui en fut l'objet, le président de ce Conseil les a écrits dans nos cœurs.

Je viens vous présenter une idée, vous soumettre une proposition qui se rattache à cet horrible événement.

Bonnier devoit être notre collègue ; la voix du peuple, la loi que vous avez rendue, lui avoient assigné une place dans ce Conseil.

Je disois, en vous entretenant des doubles élections de l'Hérault, que l'ombre de Bonnier se plairoit à se confondre dans nos rangs.

Aujourd'hui je dis que nous ne pouvons réunir trop de moyens pour perpétuer la mémoire du crime dont il fut la victime ; crime dont la punition et la vengeance seront la leçon de tous les gouvernemens.

L'un de nos infortunés plénipotentiaires a échappé au couteau des assassins ; il y a deux jours je le voyois présider ce Conseil sur lequel tous les hommes libres du monde ont les yeux ouverts, et qui est assez heureux pour réunir *constitutionnellement* DANS SES MAINS tous les moyens de sauver la République et de la venger des outrages qui lui ont été faits dans tous les genres.

Je le voyois ,........ et à côté de lui Roberjot, que la loi avoit revêtu de cette pourpre éclatante.

Je ne prendrai point ici l'initiative sur le Conseil des Cinq-Cents ; c'est à lui qu'il appartient de s'occuper de son infortuné collègue.

Je parle de Bonnier.

Ah ! que les citoyens français, que les étrangers qui assisteront à nos séances partagent notre indignation !

Que leurs yeux se fixent sur un crêpe funèbre,

423

et que, lorsqu'en opposition avec cette toge éclatante, ils voudront en connoître la cause, que leur inquiétude soit calmée par cette lugubre réponse :

Là devoit être assis Bonnier, ministre de paix, si la maison d'Autriche ne l'avoit point fait assassiner.

Représentans du peuple, notre collègue étoit appelé ici pour deux ans.

La République française a perdu en lui un ami, la législation un citoyen éclairé, l'humanité un protecteur, cette tribune un orateur...... Ah ! qu'il vive parmi nous.

Nous n'avons pu serrer contre nos cœurs l'urne qui renferme ses cendres; son souvenir leur communiquera sans cesse l'étincelle électrique de la liberté.

Je propose au Conseil d'arrêter que, jusqu'à ce qu'il soit remplacé au sénat, sa place soit tirée comme celle de tous les membres qui le composent; que celle qui sera chaque mois indiquée par le sort, soit couverte d'un voile funéraire sur lequel on lira en gros caractères :

Bonnier, plénipotentiaire de la République française, assassiné par l'ordre de la maison d'Autriche.

Je demande en outre que le président de ce Conseil soit autorisé à envoyer aux familles de Bonnier, Roberjot et Jean-Debry, aux ambassadeurs et envoyés des puissances nos alliées, au nombre de douze exemplaires, le discours qu'il a prononcé, et enfin que ce discours soit transmis au Directoire pour que la traduction en soit faite dans toutes les langues.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.